

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

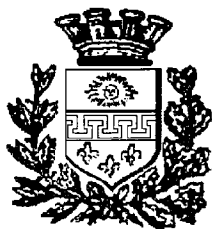
**VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE**

**ARRONDISSEMENT DE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**NOGENT-SUR-SEINE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**27 mai 2026**  
**2026-133**

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,  
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU  
SYNDICAT MIXTE OUVERT AUBE NUMÉRIQUE**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles suivants :*

*L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...] » ;*

*L. 2121-33 : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes [...] »,*

*L. 57111-1 et suivants ;*

*Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;*

*Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique ;*

*Vu la délibération n° 2025-040 du Conseil municipal du 5 février 2025 approuvant la création du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de la commune de Nogent-sur-Seine pour ce qui*

*relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L. 132-14 du Code de sécurité intérieure et le déploiement d'un réseau d'objets connectés ;*

*Vu la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025 relative à la création d'un syndicat mixte ouvert numérique, à l'approbation des statuts et à la désignation de représentants ;*

Considérant le renouvellement intégral du conseil municipal du 15 mars 2026.

Il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune pour siéger au sein du Comité syndical.

Après en avoir délibéré,

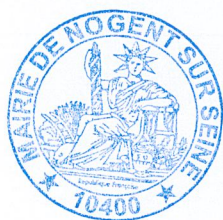
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déroge à l'article L. 2121-21 du CGCT et de procéder au scrutin à main levée pour la désignation des représentants,
- désigne Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT en qualité de titulaire, et Monsieur Loïc CHAMPION en qualité de suppléant, comme représentants de la commune pour siéger au sein du Comité syndical.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN